

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: BAYGON CAFARDS ET FOURMIS POUDRE

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2016-1016

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0010883-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

BAYGON CAFARDS ET FOURMIS POUDRE
RAID CAFARDS ET FOURMIS POUDRE
PYREL CAFARDS ET FOURMIS POUDRE
RAID MAX CAFARDS ET FOURMIS – POUDRE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SC Johnson S.A.S.
	Adresse	2/8 rue Sarah Bernhardt CS 80016 92665 Asnières sur Seine Cedex France
Numéro de l'autorisation	FR-2016-1016	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0010883-0000	
Date de l'autorisation	18/08/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	15/08/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	SC JOHNSON EURAFNE LTD
Adresse du fabricant	FRIMLEY GREEN ROAD FRIMLEY, CAMBERLEY PGU16 7AJ SURREY, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	SINAPAK SRL VIALE INDUSTRIA E ARTIGIANATO, 7 27049 STRADELLA PV Italie
	DEOFLOL SPA, VIA VESPOLATE, 48 27030 CONFIENZA PV Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	BAYER S.A.S
Adresse du fabricant	16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR F-69266 LYON CEDEX 09 Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BILAG PLANT, - VAPI Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,05

2.2. Type de formulation

Poudre (DP)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le récipient dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisateurs non-professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide, sous forme de poudre, destiné à la lutte contre les insectes rampants, y compris les fourmis et les blattes à l'intérieur et autour des bâtiments.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Hymenoptera: Formicidae: Nom commun: Fourmis Stade de développement: - Nom scientifique: Blattodea: Nom commun: Blattes Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Usage à l'intérieur et autour des bâtiments, notamment dans les maisons, les caves, les lieux de passage, les patios et les espaces extérieurs secs adjacents aux bâtiments.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Poudre pour poudrage Description détaillée: Appât sous forme de poudre utilisé : - A l'extérieur des bâtiments pour lutter contre les fourmis et les empêcher d'entrer à l'intérieur des bâtiments (seuils des portes, cadres des fenêtres...), - A l'intérieur des bâtiments dans les fentes et crevasses pour lutter contre les fourmis, cafards et autres insectes rampants.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 3,5 g de produit par m ² de surface. Pour l'utilisation à l'extérieur des bâtiments, application sur une zone de 2 m ² au maximum. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Dose d'application : - Pour l'utilisation à l'extérieur des bâtiments, application sur une zone de 2 m ² au maximum. Délai de l'effet biocide : sur la plupart des surfaces, après un temps de contact de 60 secondes, les fourmis et blattes commencent à mourir dans les 30 minutes. Fréquence d'application : ré-application, si nécessaire, après 12 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille en HDPE - 100 à 250g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Secouer doucement, retirer le bouchon et presser sur les côtés.
- Maintenir le flacon légèrement incliné vers le sol et saupoudrer par légère pression une fine couche de poudre. Une pression équivaut à une surface traitée de 0,2 m².
- Appliquer le produit sur les endroits de passage des insectes, les fissures et crevasses, notamment au niveau des cadres de fenêtres, seuils de portes d'entrée, etc.
- Refermer le flacon avec le bouchon.
- Laissez le produit intact et sec pour un effet maximal. Réappliquer si nécessaire après 12 semaines.
- Pour une application en intérieur, utiliser des techniques de nettoyage à sec (exemple aspirateur) si une récupération du produit est nécessaire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Eviter l'utilisation du produit en continu.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Tenir hors de la portée des enfants.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.
- Conserver dans un endroit sûr.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Retirer ou couvrir les aliments non emballés, les appareils et ustensiles de cuisine.
- N'appliquer que dans des zones non susceptibles d'être mouillées ou inondées (protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations).
- Retirer ou couvrir les terrariums, les aquariums et les cages avant application.
- Couvrir tous les réservoirs d'eau avant application.
- Ne pas appliquer directement sur les animaux.
- Ne pas appliquer le produit en présence d'animaux et empêcher l'accès aux zones traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation/sensation de brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux. Ne pas jeter le produit et les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- Le flacon vide ou bien non utilisé est à déposer en déchèterie ou dans des points de collecte de déchets dangereux spécifiques. Ne pas réutiliser le récipient vide.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- 4 ans dans son emballage d'origine, dans un endroit frais et sec.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

6. Autres informations

- Recueillir des données de référence et suivre les niveaux d'efficacité sur les populations dans des zones clés (au moins une enquête par an), de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active. Les informations issues des programmes de suivi de la résistance permettent de détecter les problèmes précocement, et donnent des informations pour une prise de décision adaptée.